



Nations Unies

Comité d'experts de l'administration publique

**Rapport sur les travaux
de la septième session
(14-18 avril 2008)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2008
Supplément n° 24

Conseil économique et social
Documents officiels 2008
Supplément n° 24

Comité d'experts de l'administration publique

**Rapport sur les travaux
de la septième session
(14-18 avril 2008)**



Nations Unies • New York, 2008

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Résumé

Le présent rapport renferme les conclusions et recommandations de la septième session du Comité d'experts de l'administration publique, qui s'est tenue au Siège de l'ONU du 14 au 18 avril 2008. Créé en application de la résolution 2001/45 du Conseil économique et social, le Comité comprend 24 experts nommés à titre personnel pour un mandat de quatre ans. Le Comité s'est penché sur les questions de fond suivantes : a) renforcement des capacités de gouvernance et d'administration publique aux fins du développement, notamment dans les situations de crise et d'après conflit; b) recueil de la terminologie générale de la gouvernance et de l'administration publique en usage à l'ONU; c) examen des activités menées dans le cadre du Programme des Nations Unies concernant l'administration publique, les finances et le développement; d) étude du thème de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social (« Réalisation des objectifs et des engagements convenus au niveau international en ce qui a trait au développement durable ») du point de vue de l'administration publique.

Après avoir délibéré sur ces questions, le Comité a recommandé au Conseil économique et social un projet de résolution pour examen et adoption.

Il a également célébré le sixième anniversaire du Programme des Nations Unies concernant l'administration publique, les finances et le développement.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Projet de résolution recommandé au Conseil économique et social pour adoption	1
II. Organisation de la session.	4
A. Durée de la session	4
B. Participation	4
C. Ordre du jour	4
D. Élection du Bureau	5
III. Résumé des débats et conclusions	6
A. Travaux du Comité	6
B. Renforcement des capacités de gouvernance et d'administration publique aux fins du développement, notamment dans les situations de crise et d'après conflit	6
C. Recueil de la terminologie générale de la gouvernance et de l'administration publique en usage à l'ONU	15
D. Examen des activités menées dans le cadre du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies	16
E. Le thème de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social : mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable, sous l'angle de l'administration publique	17
F. Projet de programme de travail et d'ordre du jour de la prochaine session du Comité d'experts et examen préliminaire du projet de rapport du Comité	19
G. Célébration du soixantième anniversaire	20
Annexe	
Liste de documents	21

Chapitre I

Projet de résolution recommandé au Conseil économique et social pour adoption

Le Comité d'experts de l'administration publique recommande au Conseil économique et social d'adopter, à l'occasion du soixantième anniversaire du Programme des Nations Unies concernant l'administration publique, les finances et le développement, le projet de résolution sur la bonne gouvernance et le renforcement des capacités aux fins du développement durable présenté ci-après :

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa septième session et dates, lieu et ordre du jour provisoire de sa huitième session

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 2002/40 du 19 décembre 2002, 2003/60 du 25 juillet 2003, 2005/3 du 31 mars 2005, 2005/55 du 21 octobre 2005, 2006/47 du 28 juillet 2006 et 2007/38 du 4 octobre 2007, relatives à l'administration publique et au développement,

Rappelant également les résolutions de l'Assemblée générale 50/225 du 19 avril 1996, 56/213 du 21 décembre 2001, 57/277 du 20 décembre 2002, 58/231 du 23 décembre 2003, 59/55 du 2 décembre 2004 et 60/34 du 30 novembre 2005, qui portent sur la même question,

Sachant que les États Membres considèrent que « la bonne gouvernance et l'état de droit aux niveaux national et international sont essentiels pour une croissance économique soutenue, un développement durable et l'élimination de la pauvreté et de la faim »¹,

Prenant note avec satisfaction du rôle de précurseur joué par le Programme des Nations Unies concernant l'administration publique, les finances et le développement en matière d'appui aux États Membres, en particulier ceux qui ont connu de la décolonisation dans les années 60, dans les domaines des réformes administratives, du renforcement des institutions publiques, de la formation des fonctionnaires et de la remise sur pied des administrations publiques après un conflit au cours des 60 années écoulées depuis la création du Programme en 1948²,

Conscient que le cadre dans lequel s'inscrivent le développement et la gouvernance a évolué mais que les priorités en matière d'administration publique, notamment de renforcement des capacités de développement et de contrôle du développement au niveau national, demeurent des questions transversales de première importance pour la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement,

¹ Voir résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 11.

² Voir résolution 246 (III) de l'Assemblée générale.

1. *Prend note* des conclusions sur le thème du renforcement des capacités de développement qui figurent dans le rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa septième session³;

2. *Encourage* les États Membres à continuer de renforcer leur capacité de mieux utiliser les diverses modalités de l'aide⁴, et de faire en sorte que le renforcement des capacités soit largement perçu, et mis en œuvre, comme un judicieux mélange entre développement des institutions et mise en valeur des ressources humaines⁵, en vertu duquel la population, les organisations, les États et la société dans son ensemble consolideraient et préserveraient leur capacité d'assurer la bonne gestion des affaires publiques, notamment en favorisant la participation aux mécanismes de gouvernance et de développement⁶, en s'efforçant de mettre l'informatique au service du développement axé sur l'être humain, en associant au mieux des politiques de décentralisation et de centralisation, et en nouant des partenariats régionaux et nationaux avec des administrations publiques pour assurer la formation nécessaire⁷;

3. *Insiste* sur le fait qu'il est fondamental et nécessaire de renforcer les capacités de réorganisation de l'administration, de réforme de la fonction publique, de mise en valeur des ressources humaines et de formation en administration publique, d'amélioration des résultats du secteur public, de gestion financière, de dialogue entre les secteurs public et privé, de développement social, de développement des infrastructures et de protection de l'environnement, d'élaboration d'un cadre législatif et réglementaire par l'État, et de gestion et d'exécution des programmes de développement⁸;

4. *Souligne* que le renforcement des capacités en matière d'administration publique et de gouvernance n'a pas toujours reçu l'attention voulue et qu'il est particulièrement important pour le développement des économies en transition, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la reconstruction et le relèvement après un conflit, ainsi que la gestion et la prévention des crises et des catastrophes, que les activités de renforcement des capacités menées dans ces domaines se recoupent en plusieurs points correspondant à des caractéristiques et des données d'expérience importantes liées à l'interdépendance des efforts consentis aux niveaux de la société, des systèmes, des organisations et des personnes, et que les États Membres devraient mettre en commun ces données d'expérience de façon plus systématique;

5. *Réaffirme* que les États Membres devraient suivre de plus près les avancées obtenues dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et recenser les politiques administratives de référence mises en œuvre pour faciliter celle-ci, notamment du point de vue des capacités nécessaires, du développement des institutions et des orientations stratégiques à suivre pour moderniser la fonction publique, que le système des Nations Unies, en particulier le Département des affaires économiques et sociales et d'autres entités concernées, soutient ces efforts, que la continuité de l'administration et des services publics, la

³ Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 24 (E/2008/44).

⁴ Voir résolution 59/250 de l'Assemblée générale, par. 30.

⁵ Voir E/1997/86.

⁶ Voir résolution 2005/3.

⁷ Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément n° 44 (E/2003/44).

⁸ Voir A/50/525.

cohésion du secteur public et l'intégration de différents groupes collaborant dans plusieurs secteurs sont des conditions préalables importantes au renforcement des capacités de relèvement et de reconstruction dans les situations d'après conflit et qu'il faudrait créer, dans le domaine du renforcement des capacités de gestion des catastrophes et des crises, un mécanisme international de recherche et d'évaluation permettant de mieux diffuser et partager les enseignements de l'expérience;

6. *Demande* au Secrétariat d'accroître l'aide qu'il consacre au renforcement des capacités⁹, notamment dans le secteur public, en veillant à ce que les ressources disponibles soient suffisantes et à ce que les montants actuels soient maintenus;

7. *Recommande* au Secrétariat de ne jamais perdre de vue le prix Champion du service public décerné par l'ONU, le Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques, le Réseau d'innovateurs, *World Public Sector Report* et le Forum mondial Réinventer l'État, qui contribuent utilement à la mise en œuvre des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information en matière d'administration en ligne;

8. *Constate* que le Comité d'experts de l'administration publique a atteint la dernière étape de ses travaux sur le Recueil de la terminologie générale de la gouvernance et de l'administration publique en usage à l'ONU, dont il examine les définitions proposées;

9. *Prend note* de la contribution du Comité sur le thème de l'examen ministériel annuel de 2008 : réalisation des objectifs et des engagements convenus au niveau international en ce qui a trait au développement durable.

⁹ Voir résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 22 f).

Chapitre II

Organisation de la session

A. Durée de la session

1. Créé en application de la résolution 2001/45 du Conseil économique et social, le Comité d'experts de l'administration publique, qui comprend 24 experts nommés à titre personnel par le Conseil sur proposition du Secrétaire général, a tenu sa septième session au Siège de l'ONU du 14 au 18 avril 2008.

B. Participation

2. Dix-neuf membres du Comité ont participé à la session, de même que des observateurs d'organismes des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres.

3. Ont participé à la session les membres du Comité suivants : Luis F. Aguilar Villanueva (Mexique), Ousmane Batoko (Bénin), Marie-Françoise Bechtel (France), Jocelyne Bourgon (Canada), Luiz Carlos Bresser-Pereira (Brésil), Mario P. Chiti (Italie), Mikhail Dmitriev (Fédération de Russie), Jennifer Dorn (États-Unis), Geraldine J. Fraser-Moleketi (Afrique du Sud), Edgar González Salas (Colombie), Werner Jann (Allemagne), Taher H. Kanaan (Jordanie), Pan Suk Kim (République de Corée), Florin Lupescu (Roumanie), José Oscar Monteiro (Mozambique), Peter Angyang'Nyong'o (Kenya), Siripurapu Kesava Rao (Inde), Prijono Tjiptoherijanto (Indonésie) et Gwendoline Anne Williams (Trinité-et-Tobago).

4. Étaient empêchés : Rachid Benmokhtar Benabdellah (Maroc), Emilia T. Boncodin (Philippines), Barbara Kudrycka (Pologne), Anthony Makrydemetres (Grèce) et Wang Xiaochu (Chine).

5. La liste des observateurs peut être consultée sur l'intranet de l'ONU (<http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan029825.pdf>).

C. Ordre du jour

5. L'ordre du jour de la septième session du Comité était le suivant :

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Renforcement des capacités.
4. Recueil de la terminologie générale de la gouvernance et de l'administration publique en usage à l'ONU.
5. Examen du programme des Nations Unies concernant l'administration publique, les finances et le développement.
6. La réalisation des objectifs et des engagements convenus au niveau international en ce qui a trait au développement durable du point de vue de l'administration publique.

7. Projets de programme de travail et d'ordre du jour de la huitième session du Comité.

D. Élection du Bureau

7. Les membres ci-après remplissent les fonctions de présidente, vice-présidents et rapporteur pour la session en cours :

Présidente :

Jocelyne **Bourgon** (Canada)

Vice-Présidents :

Geraldine J. **Fraser-Moleketi** (Afrique du Sud)

Taher H. **Kanaan** (Jordanie)

Wang Xiaochu (Chine)

Luis Aguilar **Villanueva** (Mexique)

Rapporteur :

Werner **Jann** (Allemagne)

Chapitre III

Résumé des débats et conclusions

A. Travaux du Comité

8. À la séance d'ouverture, la Présidente a souhaité la bienvenue aux experts et donné le coup d'envoi des manifestations visant à célébrer cette année le soixantième anniversaire du Programme des Nations Unies concernant l'administration publique, les finances et le développement. Le Directeur de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire soulignant qu'il importait de renforcer les capacités pour atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. Le renforcement des capacités est une notion complexe et pluridimensionnelle qui s'inscrit dans le long terme; il dépend des circonstances et répond aux besoins exprimés. Il joue un rôle particulièrement important pour la conception et la mise en place de véritables institutions publiques dans les pays en crise ou sortant d'un conflit.

9. Le Directeur a ensuite présenté quelques-unes des méthodes promues par le Département des affaires économiques et sociales, notamment dans les domaines de la comptabilité, de l'administration en ligne, de la formation et du renforcement des institutions. Il a également souligné le rôle de premier plan que jouaient le Comité et le Secrétariat en conseillant le Conseil économique et social et les États Membres sur le renforcement des mécanismes d'administration publique et de gouvernance dans le monde. Enfin, le Directeur a annoncé que cette session était la dernière à laquelle il participait, car il s'apprêtait à partir à la retraite après 34 ans de service à l'ONU.

10. Le Comité a ensuite élu son nouveau bureau pour 2008. Bien qu'empêché, M. Wang Xiaochu a conservé ses fonctions de vice-président, tandis que M. Aguilar Villanueva a été désigné Vice-Président pour la région latino-américaine. M. Jann s'est vu confier les fonctions de rapporteur. À l'issue de l'élection, le Directeur a fait des observations sur l'organisation des travaux du Comité. Celui-ci a adopté à l'unanimité l'ordre du jour proposé pour sa septième session.

B. Renforcement des capacités de gouvernance et d'administration publique aux fins du développement, notamment dans les situations de crise et d'après conflit

11. La note E/C.16/2008/2, établie par le Secrétariat à partir des éléments d'information fournis par les membres du Comité, a servi de cadre général aux délibérations du Comité. Mettant l'accent sur la relation d'interdépendance qui existe entre les capacités institutionnelles et humaines, la gouvernance et le développement, ce document distingue trois niveaux de renforcement des capacités, qui correspondent respectivement aux systèmes, aux organisations et aux personnes. Le renforcement des capacités systémiques porte sur la transparence de la gestion des élections, sur les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, et sur les relations avec les organisations de la société civile. À l'échelle des organisations, en revanche, il s'agit de faire porter les efforts sur la planification stratégique, la création de partenariats et la constitution de réseaux, le travail en équipe, la décentralisation et la prestation de services. Enfin, pour ce qui est des capacités individuelles, les activités de renforcement intéressent

l'efficacité de l'encadrement, l'organisation des carrières et la gestion des ressources humaines spécialisées, ainsi que la sensibilité aux préoccupations des organisations communautaires et des citoyens.

Enseignements en matière de renforcement des capacités tirés de l'expérience des pays en transition

12. L'intervenant, M. Dmitriev, a fait remarquer que les effectifs importants de fonctionnaires dont disposaient à l'origine les pays à économie planifiée avaient perdu une partie de leur raison d'être lorsque s'était amorcée la transition vers l'économie de marché. Malgré la disparité des rythmes de transition, trois grandes stratégies de renforcement des capacités s'étaient imposées : a) la stratégie de conservation et d'adaptation; b) la stratégie de modernisation progressive; c) la stratégie des membres de l'Union européenne. Les pays ayant opté pour la première avaient évité les coupes claires dans les effectifs en conservant des éléments de l'ancien système. Les pays appartenant à la deuxième catégorie avaient été les plus touchés par les réductions d'effectifs. Quant aux pays de l'Union européenne, ils avaient varié entre augmentations et réductions d'effectifs, obtenant des résultats inégaux selon les domaines d'intervention de l'État.

13. Dans presque tous les anciens pays en transition, les stratégies à long terme avaient progressivement convergé vers le cadre fixé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le renforcement des capacités figurait rarement au premier rang des priorités, mais lorsque c'était le cas, les retombées étaient souvent spectaculaires. Les obstacles au renforcement des capacités étaient les suivants : a) faible compétitivité des fonctionnaires sur le marché du travail; b) dépendance à l'égard du parcours suivi et existence de barrières culturelles; c) politisation; d) insuffisance et rigidité des moyens de formation locaux; e) insistance prématurée sur le suivi du comportement professionnel dès le début de la transition. En revanche, certains facteurs avaient facilité le renforcement des capacités : a) la solidité de l'encadrement; b) l'aide de la communauté internationale; c) la formation à l'étranger; d) la sous-traitance du renforcement des capacités aux organisations non gouvernementales, aux universités et aux bureaux d'études.

14. Le Comité a estimé que cet exposé mettait en lumière d'importants problèmes de renforcement des capacités, notamment liés à la géographie et à la dépendance à l'égard du parcours suivi, ainsi que différents mécanismes de solution de ces problèmes. Il a souligné que les administrations publiques des pays en transition situés dans d'autres régions du monde faisaient face, elles aussi, aux problèmes recensés pour la région considérée. Les mécanismes de partage des connaissances et le Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques avaient un rôle fondamental à jouer en matière d'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques.

15. Le Comité a reconnu que la déontologie et la fierté d'être fonctionnaire étaient de la plus haute importance pour le renforcement des capacités. Dans les pays en transition, en particulier ceux où le marché se substituait à la tutelle de l'État dans le domaine économique, du fait notamment de privatisations et de la création de partenariats public-privé, une pression énorme pesait sur l'État. Le secteur public risquait de perdre ses fonctionnaires de talent au cours de la transition, qui pourrait alors se solder à son paroxysme par une trop grande influence du secteur privé sur le

secteur public, et donc par une recrudescence de la corruption. Aussi le Comité a-t-il jugé qu'il serait bon de préciser la notion de « conflit d'intérêts » en mettant dûment l'accent sur des facteurs tels que la disparité salariale entre le secteur public et le secteur privé. Compte tenu de ce qui précède, entre autres raisons, il serait possible de redorer le blason de la fonction publique et, partant, de mettre un terme à la stigmatisation dont ses membres font souvent l'objet. D'ailleurs, le Comité se pencherait à sa huitième session sur divers éléments clefs de la gestion des ressources humaines dans le secteur public, notamment la formation, la transparence et les relations avec les citoyens.

16. Tandis que les pays en transition s'employaient à atteindre les objectifs fixés par l'OCDE, celle-ci avait élargi sa conception de la gouvernance. Ces dernières années, et comme en témoignaient également les changements observés dans l'Union européenne, le renforcement des capacités était aussi devenu un sujet d'intérêt pour les organisations supranationales.

17. Le Comité a décidé qu'il était nécessaire d'élaborer un cadre d'évaluation et des stratégies de renforcement des capacités pour combler les lacunes repérées, en évaluant certains résultats clefs obtenus dans le passé par les mécanismes de gouvernance nationaux et internationaux de façon à définir le rôle optimal de chacun, compte tenu des avantages relatifs et des besoins particuliers de renforcement des capacités nationales dans différents secteurs et à des degrés variables.

Renforcement des capacités aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

18. Présenté par le Secrétariat, l'exposé de M. Benabdellah a mis en évidence les maillons faibles à l'origine de la non-réalisation partielle ou totale des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), à savoir : a) la coordination; b) la participation; et c) les connaissances et le savoir-faire. Considérée comme un projet de transformation sociale, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement nécessitait des États compétents dotés de programmes de renforcement des capacités prévoyant le renforcement des capacités nationales en matière de fixation d'objectifs, la mise au point de stratégies, l'élaboration de plans d'action, la conception et la mise en œuvre de politiques et de programmes adaptés, la mise au point de cadres réglementaire et législatif, la création et la gestion de partenariats, ou l'instauration de conditions favorables à l'activité de la société civile et du secteur privé, notamment. D'autres éléments pourraient figurer dans ces programmes de développement des capacités, à savoir : a) la redistribution du pouvoir exécutif; b) la délégation de pouvoir à de nouvelles élites et le choix de nouveaux partenaires; c) la mobilisation de la classe politique en faveur d'objectifs à long terme; et d) l'adoption de mesures visant à lutter contre les effets déstabilisateurs de la transformation sociale et la résistance qu'elle suscite.

19. Selon la conclusion de l'exposé, les OMD risquaient de ne pas être atteints à l'échéance de 2015. L'exposé a une nouvelle fois mis l'accent sur le rôle crucial du renforcement des capacités pour le développement durable et sur le besoin de poursuivre les activités de recherche, d'évaluation sur le terrain et d'acquisition de connaissances. Finalement, la communauté internationale a été encouragée à s'attaquer au problème de l'adaptation des contenus et du processus d'apprentissage aux différentes catégories d'acteurs.

20. Le Secrétariat a fait des observations sur l'exposé et orienté la réflexion initiale vers les quatre thèmes suivants : a) la gouvernance mondiale et sa double incidence sur la gouvernance nationale, la mondialisation réduisant la marge de décision de l'État, d'une part, et les stratégies de croissance influant sur les mécanismes d'administration publique, d'autre part; b) l'abandon du principe de la nouvelle gestion publique au profit de celui de la nouvelle gouvernance publique; c) la réalisation des OMD comme moyen de transformation sociale (croissance centrée sur l'homme, constitution d'un nouveau vivier de dirigeants, capacité de faire évoluer les mentalités et rôle général des instituts de formation, notamment des établissements d'enseignement et des universités); et d) le rôle des constitutions dans la définition des administrations publiques.

21. Le Comité était convenu que la réalisation des OMD devait être considérée comme une occasion à saisir pour faire face à l'ensemble des changements en favorisant la transformation sociale. Toutefois, les OMD étaient inséparables des politiques et réalisations économiques. Si le Comité a reconnu l'importance de la croissance économique pour la réalisation des OMD, il ne faudrait pas que le souci de la croissance conduise à une dangereuse perte de légitimité de l'État, dont les capacités propres sont fondamentales pour la croissance économique et la réalisation des OMD. Le débat a également fait ressortir la distinction entre les capacités du secteur privé et celles de la société civile, secteurs dans lesquels le cadre législatif et réglementaire établi par l'État joue un rôle de premier plan. De même, on s'est penché sur la différence entre les moyens d'action de nature politique ou constitutionnelle (comme l'organisation d'un dialogue démocratique sur un avenir commun) et les moyens d'action de nature administrative (comme la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation d'orientations). On a souligné, en dernier lieu, le rôle crucial que les dirigeants politiques ont à jouer en matière de sensibilisation à l'importance du renforcement des capacités.

22. En conclusion, le Comité a estimé que les capacités politiques et administratives allaient de pair et qu'elles devaient être renforcées en commun. Il a souligné qu'il était de la plus haute importance de dispenser une formation théorique et pratique adéquate, d'élaborer un code de déontologie, et de parvenir à une communauté de vues, sur les plans normatif et intellectuel, quant au repérage des questions dignes d'intérêt et à la façon dont il conviendrait de les traiter. Le Comité a évoqué la nécessité d'un changement d'état d'esprit, ce qui supposait notamment de modifier le discours de façon à pouvoir l'adapter aux différentes situations. À ce sujet, les démarches entreprises au niveau régional et la ventilation des données aux fins de l'établissement des rapports et du suivi des résultats s'inscrivaient dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Renforcement des capacités de reconstruction après un conflit

23. M. Monteiro, qui présentait la question, a estimé que le rétablissement de systèmes et d'institutions de gouvernance et d'administration publique crédibles après un conflit violent répondait aux intérêts de toutes les parties prenantes. Pour que ces efforts soient couronnés de succès, il faut préserver l'esprit du service public – sans perdre certains aspects des valeurs, des normes et de la discipline propres à l'organisation de l'État.

24. Les situations d'après conflit offrent la possibilité de reconstituer le système d'administration publique car les nouvelles autorités peuvent saisir cette chance

pour innover, moderniser et, surtout, motiver à nouveau les fonctionnaires à renouveler leur engagement au service de l'intérêt public. Les stratégies de reconstruction pourraient notamment viser à apporter des changements structurels profonds, qui devront à la fois répondre aux besoins fondamentaux des citoyens et faciliter l'avènement d'un avenir commun, fondé sur une réelle concertation entre groupes antagonistes qui devront surmonter la méfiance et l'hostilité.

25. La réintégration des groupes d'opposition dans le nouveau système politique revêt une importance capitale durant la phase de reconstruction. À l'approche de la fin d'un conflit violent, il peut s'avérer utile de recourir à des mécanismes de dialogue et d'autres activités communes ouvrant la voie à l'examen d'autres modèles de reconstruction possibles. La mise en place de centres de recherche, d'orientation et de formation peut ainsi être utile pour permettre aux groupes antagonistes de défendre leurs intérêts d'une manière propre à faciliter la collaboration. Et surtout, les données recueillies aux fins des travaux de recherche et de la formulation de politiques doivent être ventilées pour permettre de prendre la mesure de la situation des groupes vulnérables et pour promouvoir l'intégration systématique du souci d'égalité des sexes et d'autres problèmes auxquels sont confrontées les minorités dans l'ensemble des questions de gouvernance et d'administration publique.

26. Les groupes vulnérables (notamment les victimes de la violence, les réfugiés et les déplacés, les femmes, les autochtones et les plus démunis) doivent avoir leur mot à dire afin qu'il soit tenu compte de leurs besoins lors de la formulation des politiques et de l'élaboration de stratégies visant à remédier à tous ces problèmes.

27. La période de transition après un conflit offre l'occasion de corriger les déséquilibres et les carences des systèmes de gouvernance et d'administration publique de plusieurs manières, et notamment : a) en luttant contre les inégalités, b) en aidant les fonctionnaires à être mieux à même d'exercer de nouvelles tâches liées à la transition après un conflit, et c) en restaurant l'identité nationale, l'allégeance à la nation et la cohésion sociale. Tous les processus de reconstruction, notamment le développement constitutionnel, doivent être aussi ouverts et transparents que possible pour pouvoir rétablir la confiance des citoyens dans les institutions et l'autorité de l'État. La population doit être associée à tous les efforts visant à créer un idéal national et à donner forme à une compréhension commune des tâches à entreprendre et des défis à relever.

28. Une stratégie intégrée et harmonisée de reconstruction après un conflit doit renforcer l'ensemble des services publics tout en contribuant à réformer les secteurs de la justice et de la sécurité, l'objectif étant d'établir un système cohérent de valeurs, de principes et de pratiques. De même, la formation des fonctionnaires doit reposer sur une conception d'ensemble de la fonction publique et non sur certaines couches d'institutions seulement. Il conviendra à cet égard d'éviter que les vainqueurs prennent tout le pouvoir. Les anciens belligérants et leurs partisans devraient être associés au nouveau système politique et économique. La pérennité et le professionnalisme de la fonction publique doivent être considérés comme des principes fondamentaux et nécessaires pour promouvoir l'intérêt général.

29. Lorsque l'effondrement de l'État conduit à une recrudescence des allégeances locales, le règlement d'un conflit entre ces divers groupes ne peut perdurer s'il se limite à une redistribution du pouvoir politique et économique entre différents groupes d'intérêts sectoriels – qu'il s'agisse de groupes sociaux, raciaux, religieux

ou ethniques. Au contraire, il faut une réforme de l'État permettant la conclusion d'un nouveau contrat avec tous les membres de la société, fondé sur la non-discrimination et la liberté de chacun d'exercer sa créativité, – en dialoguant, en partageant, en recevant et en acceptant d'être transformé par d'autres.

30. Si des mécanismes intérimaires s'avèrent nécessaires, les institutions nationales et leur stabilité – plutôt que le dispositif transitoire mis en place par la communauté internationale – devraient occuper une place centrale dans la reconstruction. Les efforts de la communauté internationale devraient être orientés vers le renforcement des institutions publiques et le recours aux compétences et aux experts nationaux. Il faut instituer, mettre en place et favoriser un contrôle réel des pays au niveau interne. Mais prêter trop d'attention aux aspects politiques des processus électoraux et parlementaires risquerait de se faire au détriment des systèmes d'administration publique, il faudra donc adopter une approche soigneusement équilibrée et aborder les divers aspects de ces questions séparément.

Renforcement des capacités de gestion et de planification en cas de catastrophe

31. M. Tjiptoherijanto, qui présentait la question, a fait observer que l'on pouvait tirer des enseignements précieux des catastrophes naturelles ou causées par l'homme qui se sont succédé en Indonésie ces trois dernières années, pour gérer les activités de relèvement. Classant ces activités en trois phases, à savoir : a) interventions d'urgence; b) réorganisation et reconstruction; et c) relèvement durable à long-terme, il a recommandé d'adopter des systèmes de gestion différents pour chacune d'elles. Il a également suggéré de mettre en place des mécanismes de gestion différents pour les différents types de catastrophe et pour les sinistres causés. Dans l'ensemble, il a souligné le rôle important que joue l'administration centrale dans l'élaboration des politiques et la fourniture d'une aide financière lors des phases de réorganisation et de reconstruction, ainsi que le renforcement parallèle des administrations et des collectivités locales aux fins de promouvoir la sensibilisation et de garantir une participation sans exclusive.

32. Le Comité a relevé que compte tenu de l'augmentation inhabituelle des calamités naturelles, telles que les cyclones, les inondations, les tsunamis, les sécheresses prolongées, les séismes, etc., la gestion des catastrophes est devenue un domaine de préoccupation prioritaire pour l'administration publique, qui doit faire face à une combinaison de problèmes, comme c'est le cas avec la reconstruction faisant suite à un conflit. Il pourrait y avoir un échange de connaissances entre ces deux domaines d'activité. De plus, le concept de renforcement des capacités devrait s'appliquer tant aux catastrophes naturelles qu'à celles causées par l'homme.

33. Le Comité a en outre fait observer qu'il était nécessaire que les États se dotent des moyens voulus pour réglementer les activités de prévention, de planification préalable et de gestion des catastrophes. Il importe donc au plus haut point de réaliser non seulement une évaluation après une catastrophe, mais aussi d'assurer la gestion des risques. Ces activités devraient englober la planification des secours, l'atténuation des effets et la réalisation d'une analyse comparée de la gestion des risques par les pays qui ont acquis davantage d'expérience dans ce domaine. Qui plus est, le renforcement des capacités devrait non seulement être axé sur la gestion des risques mais aussi sur les initiatives liées au cadre plus large du développement.

34. Le Comité est convenu qu'il fallait étudier la possibilité d'intégrer la préparation aux catastrophes dans les lois et les normes existantes. Par ailleurs, les politiques budgétaires devraient être souples et prévoir des systèmes particuliers de financement (impôts, fonds d'investissement, dons ou subventions, entre autres moyens). S'agissant de la gestion des risques de catastrophe, il est nécessaire de définir les compétences, les responsabilités et les attributions respectives des administrations centrales et locales. Les activités du secteur public doivent faire l'objet d'une coordination verticale et horizontale. De plus, il faut aider les pays à mobiliser la communauté internationale des donateurs et à coordonner les fonds alloués au titre de l'aide internationale.

35. Le renforcement des capacités du secteur privé est nécessaire mais non suffisant pour assurer la gestion des catastrophes. La coordination avec le secteur privé, de même que la solidarité et la collaboration avec le secteur tertiaire, revêtent la plus haute importance. Cette coordination permettra de promouvoir et d'aider les régions sinistrées, ainsi que d'y favoriser les investissements et la création d'emplois. Il en va de même pour la participation de la population et les mécanismes de responsabilité quant à l'utilisation des ressources financières affectées à la gestion des catastrophes.

36. Enfin, les autorités civiles devraient envisager de faire appel aux militaires, jusqu'à ce que leur présence ne soit plus nécessaire.

Observations générales et conclusions du Comité

37. Les principales conclusions du Comité concernant les quatre sous-thèmes retenus au titre du renforcement des capacités étaient les suivantes : a) le système des Nations Unies et les États Membres doivent prendre davantage conscience de l'importance du renforcement des capacités; b) pour beaucoup de pays, le renforcement des capacités n'est pas une priorité; mais lorsque les pouvoirs publics attachent de l'importance à cette question, des progrès rapides et décisifs peuvent être accomplis; et c) l'ONU et le Conseil économique et social devraient privilégier le renforcement des capacités dans les pays en transition, dans l'optique des objectifs du Millénaire pour le développement, dans la phase de reconstruction après un conflit et dans le cadre de la planification préalable et de la gestion des catastrophes.

38. Compte tenu de l'importance du contexte et des méthodes utilisées dans le domaine du renforcement des capacités, le Comité devrait d'abord examiner l'expérience acquise dans des cas précis afin de tirer des conclusions théoriques et empiriques à cet égard. Au niveau national, le contrôle des activités par les pays est un facteur essentiel du processus d'amélioration des compétences. Ces activités devraient donc faire partie intégrante des programmes de développement général adoptés par les pouvoirs publics. Au niveau international, la tendance dominante consiste à abandonner le cadre étroit de l'administration publique et de la gestion des affaires publiques pour privilégier le renforcement des capacités de gouvernance au sens large, qui englobe les capacités du secteur public, du secteur privé et de la société civile, et leur collaboration.

39. Le renforcement des capacités devrait donc s'appliquer au niveau de la société (capacités du secteur privé et de la société civile, qui reposent sur le cadre juridique et réglementaire général et un appareil étatique fonctionnel), au niveau des systèmes (capacités politiques, démocratiques et constitutionnelles), au niveau des

organisations (capacités des organisations politiques et administratives et collaboration entre celles-ci) et au niveau des individus (compétences des élites et des hauts responsables politiques et administratifs).

40. À tous ces niveaux du renforcement des capacités, l'encadrement politique revêt une importance fondamentale. Les mesures décisives prises par les dirigeants pour développer les compétences visent à garantir que les politiques se traduisent par des résultats concrets au sein des institutions publiques, de l'État et de la société. L'efficacité d'un dirigeant dépend d'un certain nombre de caractéristiques personnelles, de comportements, de valeurs et de convictions qui englobent, entre autres attributs, l'honnêteté et la franchise, des talents de communication, la souplesse, la détermination, la passion, la compassion, l'attachement à l'équité et à la justice sociale, et la transparence. Un encadrement politique est nécessaire pour déterminer les principales questions et problèmes qui se posent en matière de renforcement des capacités dans un contexte donné. Grâce à une direction efficace et créative, on peut s'attaquer à ces problèmes en forgeant des coalitions et en instaurant la confiance.

Recommandations relatives au renforcement des capacités aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

41. Le Comité a recommandé au Conseil économique et social de rappeler aux États Membres qu'ils devaient suivre les progrès accomplis vers les objectifs du Millénaire pour le développement. Ils devaient notamment informer le public, arrêter des cibles assorties de délais et mettre au point des plans d'action nationaux et infranationaux, le cas échéant. La publication d'informations obligerait les dirigeants élus et les fonctionnaires à assumer une responsabilité partagée quant aux résultats.

42. Le Comité a recommandé d'élaborer des rapports fondés sur des données factuelles et comportant plusieurs séries de données ventilées selon des catégories pertinentes telles que le sexe, le niveau de revenu, les groupes d'âge et les aspects infranationaux. Les pratiques optimales et les méthodes novatrices de prise en compte systématique du principe de l'égalité des sexes, qui sont utilisées par différents ministères ou organisations, peuvent ainsi être appliquées et diffusées au moyen de données ventilées. De cette manière, un échange efficace d'informations fondées sur des données et des objectifs comparables peut déboucher sur de réels enseignements et constituer un gage de reproductibilité.

43. Il a recommandé au Conseil économique et social d'inviter les États Membres à dresser un inventaire de politiques et pratiques administratives optimales mises en œuvre pour aider à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, qui recenserait les compétences nécessaires, décrirait certains aspects de la capacité d'intervention des institutions et proposerait une conception stratégique d'un service public moderne. Le Comité a demandé au système des Nations Unies, notamment le Département des affaires économiques et sociales et d'autres organes concernés, d'y contribuer.

Recommandations visant à renforcer les capacités de reconstruction après un conflit

44. Comme dans les autres domaines, la reconstruction de l'administration publique après un conflit doit se faire aux niveaux des systèmes et de la société

(édification de l'État, légitimité, encadrement) et sur le plan individuel (culture du secteur public, citoyenneté, confiance, allégeance). En réalité, ces activités devraient commencer, si possible, avant même la fin du conflit. Dans le prochain *World Public Sector Report*, le Secrétariat devrait dresser la liste des enseignements tirés des opérations de relèvement et de reconstruction faisant suite à un conflit.

45. Au niveau systémique, le renforcement des capacités porte sur les éléments fondamentaux de l'édification de l'État, tels que la légitimité, la cohésion sociale, la valeur de la citoyenneté, la cohérence entre les systèmes traditionnels et modernes, l'organisation de consultations avec des interlocuteurs crédibles, tels que les membres éminents de la diaspora, et la réconciliation.

46. Au niveau organisationnel, la reconstruction de l'administration publique devrait viser la continuité des services de l'administration et la cohérence du secteur public, et l'inclusion des différents groupes. Un secteur public opérationnel, dispensant efficacement les services publics nécessaires, est un élément important pour garantir la légitimité de l'État.

47. Au niveau individuel, une autorité politique est nécessaire pour orienter les mécanismes de participation à tous les aspects de la reconstruction de l'État. Ces mécanismes devraient définir un idéal commun, faire prendre conscience aux citoyens de leurs droits et de leurs responsabilités, créer les conditions propices à la réconciliation et édifier des cadres décisionnels qui redéfinissent la relation entre les citoyens et l'État. De même, la formation des citoyens aux fins de donner forme à une conception nouvelle et commune des institutions politiques et sociales, du développement économique et de la reconstruction revêt la plus haute importance. La communauté internationale devrait apporter son soutien aux institutions publiques et aux dirigeants et encourager le recentrage des institutions sur l'éducation et la formation.

48. Il faudrait autant que possible définir des systèmes d'alerte rapide aux conflits possibles et mettre en place des mécanismes propres à éliminer les sources de ces conflits.

Recommandations relatives au renforcement des capacités de gestion et de prévention des catastrophes

49. Après une catastrophe, les États Membres devraient effectuer des évaluations et des études en utilisant des outils tels que les livres blancs, qui devraient ensuite être publiés afin d'améliorer la transparence et le respect du principe de la responsabilité quant à la gestion des ressources affectées à la gestion des catastrophes. La publication d'évaluations et d'études sur les interventions faisant suite à une crise devrait devenir une norme internationale d'excellence pour la gestion des crises. Des évaluations pourraient être effectuées pour chaque pays, par un examen collégial ou par d'autres moyens. Les États Membres pourraient ainsi échanger des informations sur les pratiques optimales et tirer parti des réalisations accomplies par d'autres dans ce domaine.

50. Dans ce domaine également, les États Membres devraient promouvoir le développement des compétences individuelles des fonctionnaires grâce à une formation axée sur la gestion des catastrophes.

51. Étant donné que la gestion des catastrophes est un domaine d'intervention nouveau dans la fonction publique, le Département des affaires économiques et

sociales de l'ONU devrait étendre ses activités dans ce domaine, notamment au niveau local. Le Département devrait aussi mettre au point une « trousse minimale d'instruments » portant sur les questions liées à la gestion des catastrophes à l'intention des administrateurs.

52. Le Secrétariat devrait étudier la possibilité de créer un groupe ou une équipe de travail avec d'autres organismes internationaux compétents (les commissions techniques, par exemple) dans le domaine de la gestion des catastrophes. Par son truchement, le Comité pourrait ainsi s'attacher à améliorer le niveau général des connaissances sur ces questions au sein des administrations publiques, et à définir un modèle d'intervention pour toutes les administrations.

C. Recueil de la terminologie générale de la gouvernance et de l'administration publique en usage à l'ONU

53. La note présentée au Comité (E/C.16/2008/3) rendait compte des activités d'élaboration du recueil menées depuis la sixième session du Comité.

54. Le Président du Groupe de travail chargé de la terminologie de base de la gouvernance et de l'administration publique en usage à l'ONU, M. Chiti, a fait état des progrès accomplis jusqu'ici dans l'établissement du recueil. Il a invité le Comité à examiner les questions ci-après et à parvenir à un accord : a) la première liste proposées de termes à définir avant l'expiration du présent mandat du Comité d'experts de l'administration publique en 2009; et b) la présentation des définitions proposées par le Président, en l'espèce, le modèle C (une brève définition, assortie de documents de référence affichés sur un site Web), correspond-elle aux critères précédemment adoptés? Le Président a estimé que le glossaire constituerait une contribution utile à l'ensemble des administrations publiques dans le monde.

55. Le Comité a félicité M. Chiti pour les travaux accomplis jusqu'à présent et rappelé l'importance d'un tel recueil. Cela permet non seulement de préciser le sens de termes souvent contradictoires et complexes mais il pourrait aussi servir à promouvoir la connaissance de certaines questions liées à la gouvernance et à l'administration publique. Le Comité s'est demandé s'il devait commencer par une liste « fermée » de termes ou créer un glossaire « ouvert » en ligne. Le Président a fait valoir qu'il s'agissait d'un travail continu et dans ce sens, « ouvert ».

Observations et conclusions du Comité

56. Compte tenu de son mandat limité, le Comité a décidé de commencer avec un certain nombre de termes tirés de la liste proposée, étant entendu que cette liste pourrait par la suite être allongée par les membres du Comité ou aux fins d'y ajouter des contributions émanant d'autres sources. Le Comité est convenu qu'il importe de regrouper les termes, tant pour des raisons théoriques que pratiques.

57. Le Comité a approuvé les méthodes de travail proposées. Il a été d'avis qu'il serait utile que le Président du Groupe de travail présente une introduction au glossaire sur le Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques, qui serait élaborée à la prochaine session du Comité en 2009. Dès lors qu'il aura défini l'orientation des travaux, le Comité devrait alors suivre les progrès qui seront réalisés.

D. Examen des activités menées dans le cadre du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies

58. Le Secrétariat a présenté une note décrivant les activités menées dans le cadre du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies (E/C.16/2008/4). Ces activités étaient classées selon quatre grandes catégories : a) activités normatives; b) travaux de coordination; c) activités analytiques; d) échange d'informations sur les pratiques optimales; et e) coopération technique. Les principales activités envisagées pour la période 2008-2009 en cours étaient également présentées. Le cadre stratégique pour la période 2010-2011, énonçant les objectifs, la stratégie et les réalisations escomptées, a aussi été présenté pour examen et approbation par le Comité.

Observations et conclusions du Comité

59. Le Comité a approuvé la formulation du cadre stratégique proposé pour la période 2010-2011 concernant le Programme. Il a aussi fait des observations sur le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement et prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/708) et à cet égard estimé que le montant des ressources semblait insuffisant pour obtenir les résultats prévus dans le cadre stratégique. Il a par ailleurs demandé que l'on revoie le rôle joué par le Programme dans l'élaboration des stratégies nationales de développement, car cette tâche ne semblait pas relever de son mandat.

60. Le Comité a constaté que, comme suite à ses recommandations et à celles figurant dans l'évaluation réalisée par le Bureau des services de contrôle interne, des mesures ont été prises en vue de mieux recentrer les activités, de renforcer la coordination interorganismes et d'améliorer le Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques.

61. Le Comité s'est dit convaincu qu'il fallait continuer d'axer les activités menées au titre du Programme sur les principaux thèmes relevant de l'administration publique, à savoir le professionnalisme, l'intégrité et la responsabilisation des fonctionnaires, ce qui permettrait d'harmoniser les activités avec le programme pluriannuel approuvé par le Comité.

62. Le Comité a recommandé de continuer de doter le Programme des moyens voulus pour faciliter la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Il a en outre recommandé que les prix Champion du service public continuent de privilégier l'innovation dans l'administration publique et estimé que l'égalité des sexes jouait un rôle fondamental dans la réalisation de ces objectifs.

63. Le Comité a pris note des mesures importantes qui ont été adoptées au titre du Programme et a recommandé de poursuivre les travaux de coordination interorganismes, en particulier avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

64. Le Comité a félicité le Secrétariat pour la qualité et la quantité de travail accompli avec des ressources financières et humaines limitées, notamment pour faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a aussi

recommandé qu'un montant suffisant de fonds soit mis à la disposition du Programme pour permettre la poursuite des produits phares prescrits, à savoir : le Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques; l'enquête sur l'administration en ligne; le prix Champion du service public décerné par l'ONU et le *World Public Sector Report*. Par ailleurs, il convient d'accorder une attention particulière au Forum mondial intitulé « Réinventer l'État », ainsi qu'aux alliances à constituer en vue de sa préparation.

65. Le Comité a estimé qu'il fallait faciliter le dialogue et l'échange de connaissances entre les parlementaires et les fonctionnaires afin de renforcer les mécanismes de l'administration publique et d'en assurer la pérennité, en particulier dans les pays en développement.

66. Le Comité a souligné qu'il fallait investir des ressources supplémentaires pour la traduction des produits prescrits, notamment la traduction du Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques dans les langues officielles de l'ONU afin de le faire mieux connaître et d'élargir son accès au public.

67. Le Comité a recommandé de poursuivre l'amélioration des compétences pour la réalisation d'études de cas et la définition de méthodes dans le domaine de la gouvernance et de l'administration publique. Il a suggéré d'entreprendre des études conjointes axées sur les régions avec les commissions et d'autres organisations régionales.

68. Après le débat, trois exposés ont été présentés. Premièrement, M. Euiyoung Kim, de la Kyung Hee University (République de Corée), a fait un exposé sur le Forum mondial de la participation citoyenne, initiative lancée conjointement avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, qui portera sur les valeurs civiques au service de la justice sociale, la participation des citoyens à la gouvernance publique et mondiale et l'action de la société civile à l'appui du programme mondial et de la lutte contre le changement climatique. M^{me} Gertrude Schlicker, de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), a fait le point des activités de renforcement des capacités menées par l'organisation et le Département des affaires économiques et sociales dans le domaine de l'audit des administrations publiques et des gouvernements. Elle a fait état de la création du programme conjoint ONU-INTOSAI sur la responsabilité des pouvoirs publics. Enfin, M. Naresh Singh, de la Commission sur la démarginalisation des pauvres par le droit, a décrit succinctement la mission que s'est fixée la Commission et le travail qu'elle a accompli. Il a évoqué les différents aspects de l'émancipation juridique et ses implications pour la gouvernance et l'administration publique.

E. Le thème de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social : mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable, sous l'angle de l'administration publique

69. Le Secrétariat a présenté une note sur l'administration publique et le thème de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social : mise en œuvre des

objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable (E/C.16/2008/5). L'introduction souligne l'importance du développement durable et du changement climatique. La deuxième partie évoque les défis auxquels sont confrontés les pays en termes de gouvernance et d'administration publique pour donner une suite concrète au consensus mondial sur le développement durable et le changement climatique. La troisième examine les stratégies à l'intention des organismes publics, les partenariats et les processus à mettre en place pour résoudre ces problèmes. La quatrième recense les besoins de formation au sein de la fonction publique pour promouvoir le développement durable et s'adapter au changement climatique, à l'aide d'études de cas et d'exemples de pratiques ayant donné de bons résultats dans certains pays. Le document se termine par des recommandations pour examen, adoption et suivi par le Conseil économique et social, les États Membres et le Secrétariat de l'ONU.

70. Le représentant du Secrétariat a appelé l'attention sur les divers aspects de la préservation de l'environnement, qui pose des problèmes aux niveaux national et mondial. Au niveau national, ces problèmes ont été classés selon cinq grands groupes de pays se caractérisant par un montant de ressources et un niveau de développement différents. Pour des raisons analytiques et didactiques, cette typologie a été établie comme suit : a) pays en voie d'industrialisation rapide; b) pays tributaires de ressources non renouvelables; c) pays riches dotés de ressources renouvelables; d) pays moins avancés manquant de ressources; e) sociétés postindustrielles avancées. Au niveau mondial, les problèmes qui se posent en matière d'environnement sont notamment le changement climatique, la diversité biologique, l'appauvrissement des zones de pêche, l'augmentation des prix des aliments, le manque d'infrastructures et de débouchés autres que les activités agricoles dans les campagnes, la dégradation et la conversion des sols, la sécheresse et la désertification, une attention particulière étant accordée à l'Afrique.

71. Compte tenu de l'inefficacité avérée des accords volontaires et de la nécessité de réglementer la relation complexe entre les marchés et l'environnement, il conviendra, aux fins de l'élaboration des politiques, de mettre au point des initiatives et des méthodes novatrices associant des mesures d'incitation et de répression. On peut déjà en voir quelques exemples dans les nouvelles écoles de structuration des choix, qui recommandent d'amener les populations à prendre des décisions propres à améliorer leur vie sans porter atteinte à l'environnement. En outre, d'autres outils novateurs tels que des normes techniques et des mesures fiscales comme la taxe sur le carbone apparaissent, de même que des fonds de bienfaisance ou d'affectation spéciale pour lesquels la qualité de l'air constitue un patrimoine mondial.

72. Les membres du Comité ont recensé cinq grandes faiblesses qui font obstacle à l'intégration systématique du développement environnemental durable dans les processus décisionnels : a) décalage entre les discours prononcés à l'échelle mondiale et l'application aux niveaux national et local; b) transfert inégal des ressources entre pays développés et pays en développement; c) absence de coordination horizontale (intergouvernementale ou interministérielle) et de liens horizontaux de dialogue et de coordination (direction politique et direction administrative, conflits entre différents services publics, et pouvoirs publics et autres intervenants dans la gouvernance, notamment la société civile, les organisations communautaires et le secteur privé); d) faut-il privilégier le rôle d'organisations internationales telles que l'ONU ou le dialogue et une direction au

niveau intergouvernemental pour réglementer les écosystèmes?; et e) doit-on s'intéresser aux outils et mécanismes de protection de l'environnement axés sur l'offre ou sur la demande?

Observations et conclusions du Comité

73. En ce qui concerne le décalage entre les discours prononcés à l'échelle mondiale et l'application de mesures efficaces de protection de l'environnement au niveau national, le Comité a souligné l'importance de la gestion axée sur les résultats et de l'utilisation de critères pour atteindre les objectifs fixés dans le domaine de la préservation de l'environnement.

74. À propos de l'insuffisance des transferts de technologie entre pays développés et pays en développement, le Comité a appelé l'attention sur les besoins de différents pays et souligné qu'il importait de se pencher sur les raisons du manque de moyens technologiques.

75. Quant à la difficulté d'établir un dialogue interorganismes ou interorganisations, le Comité a recommandé de diffuser des informations sur la manière dont les questions relatives à l'environnement intéressent différents ministères et divers acteurs dans la gouvernance. Le Comité a aussi souligné l'importance de la communication interorganisations et le rôle joué par l'ONU pour faciliter le développement des compétences, la formation et l'organisation de réunions entre toutes les parties prenantes.

76. Le Comité a appelé l'attention sur le rôle moteur joué par quelques pays dont les frontières recouvrent de larges écosystèmes et qui ont fort opportunément commencé à forger un consensus international plus large et à établir une coopération pour préserver l'environnement.

77. Enfin, le Comité a examiné différentes méthodes de préservation de l'environnement et de développement durable. Il s'est penché sur les avantages et les inconvénients que présenterait la réglementation de la production industrielle à l'échelle mondiale ou la création de systèmes d'incitation encourageant la modification des modèles de consommation et des comportements à cet égard.

78. Dans l'ensemble, le Comité a souligné qu'il importait de préciser et de mettre en relief les liens entre : a) la croissance économique, la pauvreté et l'environnement; b) le développement économique, l'environnement et la gouvernance; et c) l'environnement et les objectifs du Millénaire pour le développement.

F. Projet de programme de travail et d'ordre du jour de la prochaine session du Comité d'experts et examen préliminaire du projet de rapport du Comité

79. Le Comité a adopté le thème principal : *Renforcement des capacités et développement : le facteur humain*, et examiné les sous-thèmes retenus pour la huitième session.

80. Le Comité a approuvé la convocation de sa huitième session, du 30 mars au 3 avril 2009, ainsi que l'ordre du jour suivant qui sera soumis au Conseil économique et social :

1. Renforcement des capacités et développement – le facteur humain.
 2. Recueil de la terminologie générale de la gouvernance et de l'administration publique en usage à l'ONU.
 3. Examen du Programme des Nations Unies concernant l'administration publique, les finances et le développement.
 4. Le thème de l'examen annuel ministériel de 2009 : mise en œuvre des objectifs et des engagements adoptés sur le plan international en matière de développement durable, sous l'angle de l'administration publique.
81. Le Comité a adopté le projet de rapport de sa septième session.

G. Célébration du sixantième anniversaire

82. La manifestation était présidée par le Président du Comité. L'Ambassadeur Leo Mèrorès (Haïti), Président du Conseil économique et social, a exprimé ses remerciements au Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies qui a apporté une aide appréciable aux États Membres et à leurs citoyens pour la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Programme a notamment permis de promouvoir l'amélioration de la transparence et de la responsabilité dans le cadre de l'affectation des fonds publics, de la décentralisation et de la prestation des services.

83. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Sha Zukang, a fait le point de la mise en œuvre des activités menées au titre du Programme et mentionné la résolution 200 (III) de l'Assemblée générale, qui a marqué le début des activités d'aide au développement de l'ONU. Il a passé en revue les principales réalisations et les problèmes rencontrés durant les 60 ans d'existence du Programme. Il a en particulier souligné que le Programme avait été à même de faciliter l'accès à l'information, qu'il avait joué un rôle de premier plan dans la sensibilisation, la recherche et la formation et qu'il avait fait ses preuves dans le domaine de la prestation de services consultatifs techniques et du renforcement des capacités. Afin de faciliter ces activités, en 2000, l'Assemblée générale a approuvé la mise en place du Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques, et en 2003, elle a appuyé l'organisation de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique et des prix Champion du service public décernés par l'ONU, ainsi que celle du Forum mondial intitulé « Réinventer l'État ».

84. M. Joseph Moser, de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), M^{me} Geraldine Fraser-Moleketi, Ministre sud-africaine de la fonction publique, M. Marc Holzer de la Rutgers University et de l'American Society for Public Administration (ASPA), M. Hongren Zhou, de la Commission nationale de l'information et de la technologie, et M. Alejandro Carrillo Castro, de l'Institut mexicain d'administration publique, ont décrit les activités de renforcement des capacités qui ont été menées en collaboration avec leurs organisations et l'assistance technique qui a été offerte à divers pays en développement.

Annexe**Liste de documents**

<i>Symbole du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/C.16/2008/1	2	Ordre du jour provisoire et organisation des travaux
E/C.16/2008/2	3	Renforcement des capacités de gouvernance et d'administration publique aux fins du développement
E/C.16/2008/3	4	Recueil de la terminologie générale de la gouvernance et de l'administration publique en usage à l'ONU
E/C.16/2008/4	5	Examen du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies
E/C.16/2008/5	6	La réalisation des objectifs et des engagements convenus au niveau international en ce qui a trait au développement durable du point de vue de l'administration publique

